

# LE PUBLICISTE.

SEPTIDI 7 Vendémiaire, an VII.



*Considération du roi d'Espagne pour l'ambassadeur de la république française. — Prime accordée par le congrès des Etats-Unis, pour encourager la prise des corsaires français. — Entrée des troupes russes dans la Gallicie et la Moldavie. — Tableau politique de l'Empire Germanique. — Lettre du lord Cornwallis sur la capitulation des troupes françaises en Irlande. — Changemens dans les bureaux du ministère de la marine.*

*Le prix de la Souscription est de 12 fr. pour trois mois, 25 fr. pour six mois, et 45 fr. pour un an.*

*Les Loix et Arrêtés du directoire sont distribués aux souscripteurs sans augmentation de prix, dans des supplémens qui paroissent aussitôt qu'il y a assez de matière pour en former une demi-feuille.*

*Les lettres et les abonnemens doivent être adressés, franc de port, au directeur du PUBLICISTE, rue des Moines, n°. 423, butte des Moulins, à Paris.*

## ETATS-UNIS D'AMERIQUE.

*De Philadelphie, le 8 thermidor.*

Le 21 messidor, le congrès a fermé sa session, pendant laquelle on a passé 84 actes tant publics que particuliers.

Le même jour, avant de se séparer, cette assemblée a décrété, à la pluralité de 36 voix contre 34, une prime pour encourager la prise par les vaisseaux américains des vaisseaux français armés.

En beaucoup de lieux l'on impute hautement les mesures du gouvernement.

D'un autre côté, les partisans de l'alliance anglaise ne restent pas dans l'inaction; ils ont soin de répandre aussi dans le public des pièces qui expriment leur adhésion aux principes du gouvernement. Habitent pour la plupart dans des villes de commerce, tandis que les amis de la France sont sur-tout des planteurs disséminés dans les campagnes, il leur est facile de se réunir, & de présenter, comme un vœu national, le sentiment de quelques coteries mercantiles.

## ESPAGNE.

*De Madrid, le 24 fructidor.*

Malgré les efforts du parti attaché à l'Angleterre, le gouvernement français peut être rassuré sur les dispositions du nôtre. Les chefs de ce parti paroissent tout-à-fait déconcertés. L'accueil soutenu que l'ambassadeur de France reçoit du roi semble leur enlever toute espérance. Ceux qui approchent ce prince savent que la franchise est un des traits principaux de son caractère. On assure que dernièrement Guillemardet paroissant conserver encore quelques doutes, Charles IV les avoit combattus en lui faisant affirmativement: *Non, non, je ne veux point de guerre avec la France.*

Nous ne sommes pas encore, à beaucoup près, rassurés sur la santé de notre ministre Saavedra. Les symptômes de sa maladie sont de nature à confirmer les soupçons auxquels on s'étoit d'abord livré. Il paroît même

que don Gaspard Jovellanos a couru les mêmes dangers; & que ce n'est qu'en prenant en abondance de l'huile naturelle qu'il est parvenu à s'échapper.

Quoi qu'il en soit, une lueur de convalescence a permis, ces jours derniers, à M. de Saavedra de partir d'ici pour l'Écurial. Il y a trouvé le saint-sacrement exposé en actions de grâces. Quelques personnes s'égayeront d'un pareil témoignage d'intérêt. Mais il prouve le prix que la cour attache à la conservation de ce ministre.

L'opinion continue à être partagée sur le compte du prince de la Paix. Les uns croient qu'il jouit encore secrètement d'un grand crédit; d'autres le supposent à la veille d'une disgrâce complète. Son beau-frère, le marquis de Branciforte, ci-devant vice-roi du Mexique, a été accueilli à Saint-Idelfonse. Il a fait à la reine un présent qu'on évalue à deux cents mille piastres fortes.

Nous sommes toujours à Cadix dans la même position à l'égard des anglais. Les commandans des escadres continuent à correspondre fréquemment par des parlementaires. Il regne même entre eux des recherches de courtoisie qu'on pourroit mal interpréter, si l'on étoit moins persuadé de la loyauté du gouvernement espagnol.

## ITALIE.

*De Milan, le 3<sup>e</sup> jour complémentaire.*

Avant-hier soir, sont arrivés ici un officier de la 24<sup>e</sup> demi-brigade en garnison à Turin, & un adjoint de l'adjudant-général Colin, pour rendre compte au général Brune de l'événement qui vient d'avoir lieu dans cette ville. (*Voyez la feuille d'hier.*)

Le général Brune est parti avant-hier dans la nuit pour faire une tournée; il reviendra, dit-on, le 1<sup>er</sup> vendémiaire, célébrer l'anniversaire de la fondation de la république.

## DANEMARCK.

*De Copenhague, le 26 fructidor.*

Il vient encore d'arriver de la mer Baltique une escadre russe de neuf vaisseaux de ligne, qui a jetté l'ancre dans la baie de Kiog. Cette escadre est attendue incessamment dans notre port.

## HONGRIE.

*De Bude, le 25 fructidor.*

Le prince Reppin est arrivé hier dans cette ville, & a continué de suite sa route pour la Russie.

Suivant les lettres des frontières de la Turquie, le gouverneur de Belgrade a reçu ordre de se mettre en marche pour l'Albanie avec le corps qu'il commande. Le pacha qui le remplace est occupé à approvisionner la forteresse de Belgrade de tous les objets nécessaires.

## AUTRICHE.

*De Vienne, le 26 fructidor.*

L'empereur vient d'élever au grade de feld-maréchal le prince de Wurtemberg, les généraux de Vins, Alviuzi & Latour.

Le général Mack doit, dit-on, être envoyé à Naples pour y prendre l'inspection générale des troupes napolitaines, & les organiser sur le pied autrichien.

On assure que les troupes russes qui s'étoient rassemblées sur les frontières de la Gallicie, sont entrées dans cette province. D'un autre côté, des lettres de la Buckowine disent qu'un autre corps est entré dans la Moldavie, & qu'une partie est déjà arrivée à Jassy.

## ALLEMAGNE.

*Extrait d'une lettre de Barauth, du 2<sup>e</sup> jour complémentaire.*

Autant le tableau de Paris offre de variété, autant celui de l'Allemagne est sombre & monotone. Toujours la même obscurité sur leur avenir dans la plupart des petites cours allemandes : quant aux grandes, elles n'ont garde de laisser percer leurs secrets politiques. L'extrême activité qui agite la diplomatie de toute l'Europe ; les nouvelles fureurs de Paul 1<sup>er</sup> contre la république française, la marche de ses troupes & leur but, fixent & excitent l'attention universelle. Le dénouement de ce spectacle peut être intéressant pour ceux qui sont au parterre ; mais il inquiette vivement ceux qui doivent jouer eux-mêmes.

Au milieu de cette incertitude, on voit se reproduire & se balancer, autant que l'extrême ascendant de la France le permet, les deux partis que le génie de Frédéric II avoit su former, le parti autrichien & le parti prussien. Du premier, sont tous les princes ecclésiastiques & la plupart des princes catholiques, les comtes & la noblesse immédiate. L'empereur protège les derniers à cause des subsides qu'il reçoit d'eux. C'est par cette raison que les ministres autrichiens à Rastadt insistent tant sur l'indemnisation des nobles qui perdent leurs droits féodaux par la cession de la rive gauche du Rhin.

Les autres princes de l'Empire cherchent à supprimer à-peu-peu toute la noblesse immédiate, dont l'existence est réellement fort nuisible aux états dont le territoire se trouve ainsi interrompu par des possessions immédiates.

Du côté de la Prusse, sont rangés la plupart des princes, principalement la maison de Brunswick, Hesse-Cassel, les ducs de Saxe, de Mecklembourg, de Wurtemberg, le duc des Deux-Ponts, &c. L'électeur de Saxe ne prend presque aucune part aux affaires politiques de l'Europe, ni à celles de l'Empire Germanique. Il est principalement occupé de l'éducation de sa fille unique, sur laquelle il exerce une surveillance minutieuse, & songe sur-tout à amasser des richesses pour cette princesse, déjà la plus riche de l'Europe. Il est ennemi décidé de tous les projets d'agrandissement qui lui ont été souvent présentés par la Prusse & l'Autriche, & qu'il a toujours rejetés. On l'a peint comme un prince insignifiant ; & cependant il n'est pas sans lumières. Il aime sincèrement ses sujets.

L'électeur de Bavière se trouve à-peu-près dans la même situation que celui de Saxe. Il est personnellement fort attaché à la maison d'Autriche, dont il a épousé, dans son vieil âge, une jeune archiduchesse. Il n'ignore pas les projets formés par le cabinet de Vienne sur une partie de ses états ; mais il n'a pas d'enfants, & il lui est égal quel sera son successeur : il aime autant laisser son pays à l'empereur qu'au duc de Deux-Ponts qu'il hait forte-

ment. Quoique la maison palatine ait fait des pertes très-considérables, l'électeur se borne, à Rastadt, à solliciter quelques dédommagemens pour le prince Guillaume de Pfalz-Birkenfeld.

Dans le cercle de Souabe, & sur-tout dans le duché de Wurtemberg, la fermentation est toujours assez grande. Les querelles que le duc a depuis long-tems avec ses états sont arrivées jusqu'au peuple. Le duc s'est oublié, il y a quelque-tems, jusqu'à donner des soufflets au premier ministre, le comte de Wedell-Uxkull. Celui-ci a demandé sa démission ; mais le duc lui a répondu qu'il avoit encore besoin de ses services ; & quant aux soufflets, que ce n'étoient pas les premiers qu'il avoit reçus. Il y a eu à Stutgard une petite insurrection où le duc a même risqué d'être maltraité par le peuple. On a entendu plusieurs voix s'écrier : *Nous n'avons pas besoin de duc. Vive la république Souabe !* Le moment ne peut être éloigné où ces germes de mécontentement se développeront, sur-tout si la guerre recommence.

*De Francfort, le 3<sup>e</sup> jour complémentaire.*

Le citoyen Lalande, directeur de l'observatoire de Paris, revenant du congrès astronomique de Gotha, a passé hier ici pour retourner en France. Il se félicite d'un voyage qui lui a fait voir le plus bel observatoire, l'astronome le plus célèbre, M. de Zach, & la princesse la plus célèbre de l'Allemagne.

Le duc & la duchesse de Sudermanie, sous le nom de comte de comte & de comtesse de Vasa, sont arrivés de Stockholm à Berlin, accompagnés du colonel baron de Bunge & du comte de Morner.

On avoit répandu le bruit que la direction des salines de Hall avoit reçu ordre de Vienne de ne plus passer de contrats avec la Suisse pour des livraisons de sel. Cette nouvelle vient d'être démentie officiellement.

## REPUBLIQUE BATAVE.

*De Leyde, le 3 jour complémentaire.*

L'attente où étoit le gouvernement anglais de voir les Français débarqués dans la baie de Killala, sur la côte d'Irlande, réduits à la nécessité de se rendre prisonniers a été remplie. Il paroît que ce corps devoit être soutenu par d'autres débarquemens, particulièrement par le corps embarqué sur une division de la flotte de Brest, mais dont les tentatives pour sortir ont été frustrées par la vigilance des escadres anglaises qui bloquent les ports de France. Trompé dans l'espoir de cet appui, ainsi que dans celui de voir la nation irlandaise s'insurger à l'arrivée de ceux que les mécontents avoient appelés comme leurs libérateurs, le corps français qui s'étoit avancé jusqu'à Castlebar, s'est trouvé cerné de toutes parts & dans la triste nécessité de mettre bas les armes. Voici la manière dont une gazette extraordinaire de Londres, du 16 fructidor, annonce cet événement :

Witchhall, le 26 fructidor.

« La dépêche suivante du lord lieutenant d'Irlande été reçue ce matin par le duc de Portland, l'un des secrétaires d'état du roi ».

*De S. Johns-Town, au comté de Longford, le 22 fructidor.*

Milord, j'ai la satisfaction de pouvoir vous informer que les troupes françaises débarquées dans ce comté se sont rendues à discrétion, après avoir fait quelque résistance à une colonne aux ordres du général Lake. Les rebelles qui

avoient joints sont dispersés, & une grande partie a été tuée ou faite prisonnière. Je ne saurois pas encore vous informer avec exactitude, du nombre tant des français que des rebelles; mais je pense que l'un & l'autre ne sera pas considérable. Je n'ai pas encore eu occasion de parler au général Lake depuis l'action; & je ne saurois par conséquent vous informer d'aucunes particularités ultérieures, si ce n'est seulement que de notre côté, il n'y a pas un seul officier tué, ni grièvement blessé.

J'ai l'honneur d'être, &c.

Signé, CORNWALLIS.

## REPUBLIQUE FRANÇAISE.

*Du Havre, le 4 vendémiaire.*

Les Anglais se promènent depuis quelques jours sur notre rade, au nombre de 4 frégates, une goëlette & un cutter; ils ont aussi avec eux la barque de pêche qu'ils nous ont enlevé: on craint qu'ils ne l'emploient à prendre d'autres bâteaux pêcheurs qui ne seroient pas sur leur garde.

*DE PARIS, le 6 vendémiaire.*

C'est à tort qu'on a annoncé la mort du citoyen Lagrange, très-dangereusement blessé aux courses au Champ-de-Mars. On a eu pour lui les plus vives inquiétudes; mais il y a un mieux sensible dans sa position, & le dernier bulletin donne de grandes espérances.

— De grands changemens viennent d'avoir lieu dans les bureaux du ministre de la marine. Le nombre des chefs est diminué, & parmi ceux qui sont réformés, il en est plusieurs qui emportent de justes regrets. Leurs successeurs néanmoins sont aussi, pour la plupart, bien choisis. Herpan remplace Motté, à qui Pléville avoit confié la division des fonds; Jancé, un des employes les plus anciens & les plus instruits de ce département, reprend le bureau des officiers, à la tête duquel il a déjà été long-tems & qui avoit été donné à Havard.

Porestier réunit à sa division, celle des vivres dont étoit chargé Lefebvre.

Coltereau qui quitte la troisième division, sera sans doute employé ailleurs, & est propre, par ses connoissances & son talent, à toutes les parties de l'administration. Sa division est fondue dans celle de Bonjour.

Des déplacements seront également faits, sous peu, parmi les subalternes.

— Le directoire helvétique vient d'envoyer à Rastadt le citoyen Stockar, de Schaffouse, comme ministre plénipotentiaire de la république helvétique.

— Aussi-tôt que les vents ont permis à l'escadre anglaise de se rapprocher de nos côtes, une de ses frégates s'est avancée près de la rade de Brest; & ausi-tôt qu'elle a reconnu que la division française étoit sortie, elle en a donné avis à l'amiral qui a mis aussi-tôt à la voile: mais nous avons sur lui 48 heures d'avance.

— La députation d'Empire a répondu, le 1<sup>er</sup> vendémiaire, à la dernière note des plénipotentiaires français. Elle insiste, comme on l'avoit pensé, pour que la république renonce même au territoire de Kell & de Cassel, puis que nous avons déjà consenti à la démolition de ces forteresses. Elle entre en outre dans quelques détails sur les dettes des pays cédés à la France.

(Nous ferons connoître demain le texte de cette pièce.)

— Le général Menard, commandant de la garnison française à Turin, a, par suite des troubles qui ont eu lieu

dans cette ville, fait destituer un officier-général accusé d'en avoir été un des principaux moteurs, & punir d'autres individus qui n'y étoient pas non plus étrangers.

— L'indemnité accordée aux membres sortis des deux conseils cisalpins, par l'effet de la réduction, est de 500 francs par mois, jusqu'au 29 thermidor an 7.

— Le bey de Tripoly a envoyé à Malte un vaisseau surdois, chargé de présens, de bœufs, froment & autres objets.

## DIRECTOIRE EXECUTIF.

*Extrait d'un arrêté du 3 vendémiaire, an 7.*

Le directoire exécutif, ouï le rapport du ministre de l'intérieur; arrête ce qui suit:

Art. 1<sup>er</sup>. Les capitaux provenans du remboursement des rentes sur l'état & sur particuliers, appartenantes aux hospices civils de la république, maisons de secours & autres établissemens de bienfaisance, sous telles dénominations qu'ils soient connus, seront employés en prêts à intérêts.

II. Les administrations centrales des départemens surveilleront spécialement le placement de ces capitaux, & en rendront compte au ministre de l'intérieur.

## MINISTÈRE DE LA GUERRE.

*Paris, le 18 fructidor, an 6.*

*Le ministre de la guerre, aux conseils d'administration.*

Les ordres donnés par le gouvernement, citoyens, pour faire rejoindre tous les requiitionnaires & deserteurs à l'intérieur qui sont encore dans leurs foyers, sont si précis, les cas d'exception sont si clairement expliqués, qu'il y a tout lieu de croire que l'exécution de ces ordres rendra aux armées un grand nombre d'hommes qui auroient toujours dû en faire partie.

Comme l'intention du directoire est de connoître le résultat de cette mesure, & que, pour y parvenir, il est nécessaire de savoir non-seulement le nombre des hommes qui sont absens des corps depuis quelque tems, mais encore celui des hommes qui auront rejoint d'après les dispositions prises à cet effet, je vous engage à dresser, à la réception de la présente lettre, un état numératif des hommes absens du corps depuis six mois, soit par desertion, billets d'hôpital ou permission. Vous m'enverrez cet état aussi-tôt qu'il aura été formé.

Vous m'adresserez également, toutes les décades, un état des hommes qui seront rentrés au corps: vous dresserez également, toutes les décades, l'état des hommes qui auront déserté pendant la decade précédente: vous m'enverrez ces différens états par la voie de l'état-major-général.

Signé, SCHERER.

## CORPS LEGISLATIF.

### CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen JOURDAN.

*Séance du 6 vendémiaire.*

Un membre fait un rapport sur un référé du tribunal de cassation, relatif à la question de savoir, si un syndic de créanciers qui a reçu des fonds, doit être considéré comme dépositaire; le rapporteur croit qu'il ne peut pas y avoir de doute, & propose au conseil de charger une commission de lui présenter un projet de loi à cet égard.

Le renvoi est ordonné.

Le conseil statue sur les opérations de quelques assemblées primaires, & reprend ensuite la discussion sur le timbre.

Thiessé fait supprimer tous les articles portant, que les actes non-timbrés seront nuls; il fait voir combien cette disposition est injuste; il cite, entr'autres exemples, un infortuné qui fut privé d'un millier d'écus qu'on lui laissoit par testament, parce que ce testament fut déclaré nul, & esla à cause que le notaire qui l'avoit reçu, n'y avoit pas inséré qu'il étoit patenté.

Le projet est adopté avec divers amendemens; voici quelques-uns des principaux articles.

1°. La contribution du timbre est établie sur tous les papiers destinés aux actes civils & judiciaires, & aux écritures qui peuvent être produites en justice & y faire foi. Il n'y a d'autres exceptions que celles nommément exprimées dans la présente.

2°. Cette contribution est de deux sortes: la première est le droit de timbre, imposé & tarifé en raison de la dimension du papier dont il est fait usage: la seconde est le droit de timbre, créé pour les effets négociables ou de commerce, & gradué en raison des sommes à y exprimer, sans égard à la dimension du papier.

3°. Les papiers destinés au timbre, qui seront débités par la régie, seront fabriqués dans des dimensions déterminées, dont le tableau est annexé à la résolution.

4°. Il y aura des timbres particuliers pour les différentes sortes de papiers.

Les timbres pour le droit établi sur la dimension, seront gravés pour être appliqués en noir.

Ceux pour le droit gradué en raison des sommes, seront gravés pour être frappés à sec.

Chaque timbre portera distinctement son prix, & aura pour légende les mots *République française*.

5°. Les timbres pour le droit établi sur la dimension, porteront en outre le nom du département où ils seront employés. Cette distinction particulière n'aura pas lieu pour les timbres relatifs aux effets de commerce.

6°. L'empreinte à apposer sur les papiers que fournira la régie, sera appliquée au haut de la partie gauche de la feuille (non déployée), de la demi-feuille & du papier pour effets de commerce.

7°. Les citoyens qui voudront se servir de papiers autres que ceux de la régie, ou de parchemin, seront admis à les faire timbrer avant que d'en faire usage. On emploiera pour ce service les timbres relatifs; mais l'empreinte sera appliquée au haut du côté de la feuille. Si les papiers ou le parchemin se trouvent être de dimensions différentes de celles des papiers de la régie, le timbre, quant au droit établi en raison de la dimension, sera payé au prix du format supérieur.

8°. Le prix des papiers timbrés fournis par la régie, & les droits de timbre des papiers que les citoyens feront timbrer, sont fixés ainsi qu'il suit, en raison de la dimension du papier: la feuille de *grand registre*, un franc cinquante centimes; celle de *grand papier*, un franc; celle de *moyen papier*, soixante-quinze centimes; celle de *petit papier*, cinquante centimes; & la demi-feuille de ce *petit papier*, vingt-cinq centimes.

Il n'y aura point de droit de timbre supérieur à un franc cinquante centimes, ni inférieur à vingt-cinq centimes, quelle que soit la dimension du papier, soit au-dessus de *grand registre*, soit au-dessous de la demi-feuille de *petit papier*.

DE L'IMPRIMERIE DU PUBLICISTE, rue des Moineaux, n°. 423.

## CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen DECOMBEROUSSE.

Séance du 6 vendémiaire.

Legrand fait un rapport sur la résolution du 27 fructidor, relative au paiement des intérêts de la dette publique; il en propose l'approbation. — Le conseil ordonne l'impression & l'ajournement.

On reprend la discussion sur les domaines congéables.

Lefevre-Cayet ne partage point tous les reproches d'injustice qu'on a fait à la résolution. Il pense que le seul article qui soit susceptible de les mériter, est l'article 23 qui dépouille de leurs possessions les engagistes qui ne voudront point payer le quart, & ordonne leur remboursement en bons. Il ne croit pas que cette monnaie fictive, & dont la valeur est très-sujette à varier, soit une indemnité suffisante des bâtimens que les engagistes auroient pu avoir fait sur leurs possessions & qui sont leur propriété réelle, ni de la finance qu'ils ont donnée, lorsque le domaine leur fut engagé.

Lefevre-Cayet est d'avis qu'on a sagement reproché à l'article 26 d'être inconstitutionnel, attendu qu'au mépris du texte de la déclaration des droits & de divers articles de la constitution, il attribue aux corps administratifs, le droit d'exercer le pouvoir judiciaire & de prononcer sur des questions de propriété.

Detorcy pense que la question n'a point encore été envisagée sous tous ses points de vue; qu'il est plusieurs articles qui peuvent donner matière à objection. Il ne conçoit pas comment on peut autoriser les engagistes à tenir les biens qu'ils possèdent, en payant un quart; c'est piper les créanciers de l'état de la garantie qu'on leur a donnée, que tous les biens nationaux ne seroient vendus qu'à l'enchère, & leur ôter les moyens d'employer les bons qu'ils ont reçus.

La suite de la discussions est ajournée.

Bourse du 6 vendémiaire.

Amstord... 59 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$ , 59 $\frac{13}{16}$ .	Rente viagere... 18 f. 25 c.
Idem cour. 56 $\frac{1}{2}$ à $\frac{3}{4}$ , 56 $\frac{13}{16}$ .	Rente provis... 18 f. 38 c.
Hambourg... 193, 191.	Tiers cons... 18 f. 25 c.
Madrid... 11 f. 62 à 56 c.	Bon 2/3... 2 f. 31 c.
Mad. effect... 14 f. 62 à 56 c.	Bon 3/4... 2 f. 30 c.
Cadix... 11 f. 62 à 56 c.	Bon $\frac{1}{2}$ ... 42 f.
Cad. effect... 14 f. 62 à 56 c.	Or fin... 109 f.
Gènes... 96 $\frac{1}{4}$ , 95 $\frac{1}{2}$ .	Ling d'arg... 50 f. 75 c.
Livourne... 105 $\frac{1}{4}$ , 104 $\frac{1}{2}$ .	Portugaise... 97 f. 50 c.
Bâle... pair, $\frac{1}{4}$ à 1 per.	Piastre... 5 f. 39 c.
Geneve... 2 $\frac{3}{4}$ per.	Quadruple... 81 f. 75 c.
Lyon... pair 15 j.	Ducat d'Hol... 11 f. 75 c.
Marseille... pair 10 j.	Guinée... 26 f. 40 c.
Bordeaux... pair 12 j.	Souverain... 35 f. 15 c.
Montpellier... pair 8 j.	

*La Lyre d'Anacréon*, choix de Romances, Vaudevilles, Rondes de table & Ariettes des meilleures pièces de théâtre qui ont paru dans l'année. 1 vol. in-12, avec une jolie gravure & les airs notés. A Paris, chez Favre, libraire, palais Egalité, galerie de bois, n°. 220, aux Neuf-Muses. Prix, 1 l. 8 dec., & 2 fr. 3 dec. franc de port.

Ce recueil remplace l'*Almanach des Graces*, pour le choix, le format & l'exécution. Les morceaux sont des meilleurs auteurs en ce genre. Il en paroît un volume tous les ans, ainsi que du *Bouquet de Roses*, dont il y a déjà deux volumes.

A. FRANÇOIS.